

* **destination d'un bâtiment** : La destination des bâtiments, qui concerne le droit de l'urbanisme, correspond à ce pourquoi une construction est édifiée, la destination figurant parmi les éléments que doit indiquer la demande de permis de construire.

* **emprise au sol** : La notion d'emprise au sol (article R. 420-1 du Code de l'urbanisme) est la "projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus". Elle est utilisée en complément de la surface de plancher, pour déterminer si un projet de construction requiert une déclaration préalable ou un permis de construire). Elle est également utilisée pour apprécier si un projet de construction soumis à permis de construire peut être dispensé de l'obligation de recourir à un architecte (art. R. 431-2).



VILLE DE
CHARTRES

Rechercher

[Flux RSS](#)

[Association](#)

[Espace presse](#)

[Votre mairie](#)
[Ses grands projets](#)
[Sommaire](#)
[Élections législatives 2024 à Chartres](#)
[Actualités](#)
[Élections européennes 2024 à Chartres](#)
[Nouveau Guichet unique](#)
[Le commerce chartrain](#)
[L'équipe municipale](#)
[Votre maire](#)
[Les adjoints, conseillers délégués et municipaux](#)
[Permanences de proximité](#)
[Réunions publiques](#)
[Contacter un élu](#)
[Parrainage des élus](#)
[Les projets de vos élus pour 2024](#)
[Le conseil municipal](#)
[Le conseil municipal en direct](#)
[Les archives du conseil municipal](#)
[Tribunes](#)
[Le conseil municipal de la Jeunesse \(CMJ\)](#)
[Les grands projets](#)
[Aménagement du cloître Notre-Dame](#)
[Éco-Ville](#)
[Le Pôle gare](#)
[Le Colisée \(Chartres métropole\)](#)
[Renaissance du quartier de la Madeleine](#)
[Quartier des Clos : Opération de renouvellement urbain](#)
[Le plateau Nord-Est](#)
[Le BHNS \(Chartres métropole\)](#)
[Le futur parc des expositions \(Chartres métropole\)](#)
[Le Pôle administratif](#)
[La Ville recrute](#)
[Liste des offres](#)
[Candidature spontanée](#)
[Mon espace candidat](#)
[Finances](#)
[Politique fiscale](#)
[Résultats 2022](#)
[Résultats 2021](#)
[Résultats 2020](#)
[Résultats 2019](#)
[Marchés publics](#)
[Actes réglementaires](#)

[Fermer](#)

[Vivre à Chartres](#)

[Sommaire](#)

[Application Chartres](#)

[Urbanisme](#)

[Permis de construire](#)

[Autres documents](#)

[Caves et cavités – Paprica](#)

[Permis de louer](#)

[Permis de diviser](#)

[Déclaloc, déclarer ses chambres et meublés en ligne](#)

[Opération Action cœur de ville](#)

[Opérations de restauration immobilière \(ORI\)](#)

[Opération Façades](#)

[Plan Local d'Urbanisme](#)

[Modification du Plan Local d'Urbanisme](#)

[Règlement Local de Publicité](#)

[Site patrimonial remarquable et Plan de sauvegarde et de mise en valeur](#)

[Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement](#)

[Enquête publique : extension du site patrimonial remarquable de Chartres](#)

[Lexique](#)

[Vivre ensemble](#)

[Éco-Ville](#)

[Le guide des déplacements en ville](#)

[Transports urbains et non urbains](#)

[Chartres à vélo](#)

[Stationnement](#)

[Zone piétonne](#)

[Livraison du dernier kilomètre : nouvelles normes d'accès à la zone piétonne pour les transporteurs](#)

[Zone de rencontre bornée](#)

[Déménagement, travaux, ... : occupation du domaine public](#)

[Police municipale](#)

[Le guide du commerçant](#)

[Les marchés à Chartres](#)

[Environnement et propreté](#)

[Déchets : calendriers de collectes, déchetteries...](#)

[Propreté de la ville](#)

[Éducation canine](#)

[Parcs, jardins et squares](#)

[L'animal en ville](#)

[Concours photo « Souvenirs de vacances »](#)

[Lutte contre l'abandon et protection des animaux](#)

[Action sociale et santé](#)

[Seniors à Chartres](#)

[Urgences](#)

[Santé et handicap](#)

[Action sociale](#)

[Logement Chartres métropole Habitat](#)

[Éducation et jeunesse](#)

[Petite enfance](#)

[Les écoles](#)

[Collèges et lycées](#)

[Études supérieures](#)

[Animations scolaires](#)

[Conservatoire de musique et danse de Chartres](#)

[Conseil municipal de la Jeunesse \(CMJ\)](#)

[Parrainage des élus](#)

[Les Maisons Pour Tous](#)

[Bureau Information Jeunesse](#)

[L'espace famille](#)

[Nouveaux arrivants](#)

Fermer

[Services en ligne](#)

[Sommaire](#)

[Vos démarches](#)

[Prendre, modifier ou annuler un RDV au Guichet unique](#)

[S'inscrire sur les listes électorales](#)

[Obtenir un extrait d'acte d'état civil](#)

[Faire ou refaire une carte nationale d'identité](#)

[Faire ou refaire un passeport](#)

[France identité](#)

[Actes réglementaires](#)

[Demander une vignette de stationnement résidentiel](#)

[Régler son stationnement avec PayByPhone](#)

[Régler ses factures en ligne avec le paiement TIPI](#)

[Faire une demande d'autorisation d'urbanisme en ligne](#)

[Déclaloc, déclarer ses chambres et meublés en ligne](#)

[Demandes de subvention pour les associations](#)

[Portail Famille](#)

[Espace Petite Enfance](#)

[Espace Vie scolaire et sportive](#)

[Contacter un élu ou les services de la Ville](#)

[Contacter les services techniques de la Ville](#)

[www.service-public.fr](#)

Fermer

[Votre ville](#)

[Découvrir Chartres](#)

[Sommaire](#)

[Application Chartres](#)

[Chartres en chiffres](#)

[La Mémoire à Chartres](#)

[Le Chemin de Mémoire](#)

[Histoire de Chartres](#)

[De l'antiquité à nos jours](#)

[Armoiries de Chartres](#)

[Personnages illustres](#)

[Tradition et gastronomie](#)

[Patrimoine de Chartres](#)

[Patrimoine historique](#)

[Patrimoine contemporain](#)

[Patrimoine vert et fleurissement](#)

[Tourisme, parcours et visites](#)

[Jumelages](#)

[Bethléem \(Palestine\)](#)

[Chichester \(Grande-Bretagne\)](#)

[Evora \(Portugal\)](#)

[León \(Espagne\)](#)

[Ravenna \(Italie\)](#)

[Sakurai \(Japon\)](#)

[Spire \(Allemagne\)](#)

[Plans de la ville](#)

[Chartres en images](#)

Fermer

[Sortir à Chartres](#)

[Sommaire](#)

[Application Chartres](#)

[Agenda de la ville](#)

[Vos vacances à Chartres](#)

[Associations](#)

[Culture](#)

[Musée des Beaux-Arts](#)

[Le Chemin des Arts](#)

[Maison Picassiette](#)

[Bibliothèques](#)

[Archives](#)

[Conservatoire de musique et danse](#)

[Archéologie](#)

[Théâtres](#)

[Salle Doussineau](#)

[Artothèque](#)

[Armoires à bouquins : lisez et échangez](#)

[Sports et loisirs](#)

[Relais de la Flamme Olympique et Paralympique à Chartres](#)

[Ecole des sports pour les enfants](#)

[Activités sportives pour les adultes et seniors](#)

[Vacances sportives pour les enfants](#)

[Les équipements sportifs](#)

[Les grandes équipes](#)

[Parcours d'accrobranche Accrocamp](#)

[Quartiers d'été](#)

[Les grands événements](#)

[Relais de la Flamme Olympique et Paralympique à Chartres](#)

[Le Chemin des Arts](#)

[Chartres en lumières](#)

[La Fête de la lumière](#)

[La Fête de la musique](#)

[La Fête nationale du 14 juillet](#)

[ChartrEstivales : les soirées estivales de Chartres](#)

[Le Salon des associations](#)

[Les Journées européennes du Patrimoine](#)

[Meeting aérien de Chartres](#)

[Les Artisanales de Chartres](#)

[La Saint-André](#)

[Les animations de Noël à Chartres](#)

Fermer

[Flux RSS](#)

[Association](#)

[Espace presse](#)



VILLE DE
CHARTRES

Rechercher

[Flux RSS](#)

[Association](#)

[Espace presse](#)

[Votre mairie](#)
[Ses grands projets](#)
[Sommaire](#)
[Élections législatives 2024 à Chartres](#)
[Actualités](#)
[Élections européennes 2024 à Chartres](#)
[Nouveau Guichet unique](#)
[Le commerce chartrain](#)
[L'équipe municipale](#)
[Votre maire](#)
[Les adjoints, conseillers délégués et municipaux](#)
[Permanences de proximité](#)
[Réunions publiques](#)
[Contacter un élu](#)
[Parrainage des élus](#)
[Les projets de vos élus pour 2024](#)
[Le conseil municipal](#)
[Le conseil municipal en direct](#)
[Les archives du conseil municipal](#)
[Tribunes](#)
[Le conseil municipal de la Jeunesse \(CMJ\)](#)
[Les grands projets](#)
[Aménagement du cloître Notre-Dame](#)
[Éco-Ville](#)
[Le Pôle gare](#)
[Le Colisée \(Chartres métropole\)](#)
[Renaissance du quartier de la Madeleine](#)
[Quartier des Clos : Opération de renouvellement urbain](#)
[Le plateau Nord-Est](#)
[Le BHNS \(Chartres métropole\)](#)
[Le futur parc des expositions \(Chartres métropole\)](#)
[Le Pôle administratif](#)
[La Ville recrute](#)
[Liste des offres](#)
[Candidature spontanée](#)
[Mon espace candidat](#)
[Finances](#)
[Politique fiscale](#)
[Résultats 2022](#)
[Résultats 2021](#)
[Résultats 2020](#)
[Résultats 2019](#)
[Marchés publics](#)
[Actes réglementaires](#)

[Fermer](#)

[Vivre à Chartres](#)

[Sommaire](#)

[Application Chartres](#)

[Urbanisme](#)

[Permis de construire](#)

[Autres documents](#)

[Caves et cavités – Paprica](#)

[Permis de louer](#)

[Permis de diviser](#)

[Déclaloc, déclarer ses chambres et meublés en ligne](#)

[Opération Action cœur de ville](#)

[Opérations de restauration immobilière \(ORI\)](#)

[Opération Façades](#)

[Plan Local d'Urbanisme](#)

[Modification du Plan Local d'Urbanisme](#)

[Règlement Local de Publicité](#)

[Site patrimonial remarquable et Plan de sauvegarde et de mise en valeur](#)

[Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement](#)

[Enquête publique : extension du site patrimonial remarquable de Chartres](#)

[Lexique](#)

[Vivre ensemble](#)

[Éco-Ville](#)

[Le guide des déplacements en ville](#)

[Transports urbains et non urbains](#)

[Chartres à vélo](#)

[Stationnement](#)

[Zone piétonne](#)

[Livraison du dernier kilomètre : nouvelles normes d'accès à la zone piétonne pour les transporteurs](#)

[Zone de rencontre bornée](#)

[Déménagement, travaux, ... : occupation du domaine public](#)

[Police municipale](#)

[Le guide du commerçant](#)

[Les marchés à Chartres](#)

[Environnement et propreté](#)

[Déchets : calendriers de collectes, déchetteries...](#)

[Propreté de la ville](#)

[Éducation canine](#)

[Parcs, jardins et squares](#)

[L'animal en ville](#)

[Concours photo « Souvenirs de vacances »](#)

[Lutte contre l'abandon et protection des animaux](#)

[Action sociale et santé](#)

[Seniors à Chartres](#)

[Urgences](#)

[Santé et handicap](#)

[Action sociale](#)

[Logement Chartres métropole Habitat](#)

[Éducation et jeunesse](#)

[Petite enfance](#)

[Les écoles](#)

[Collèges et lycées](#)

[Études supérieures](#)

[Animations scolaires](#)

[Conservatoire de musique et danse de Chartres](#)

[Conseil municipal de la Jeunesse \(CMJ\)](#)

[Parrainage des élus](#)

[Les Maisons Pour Tous](#)

[Bureau Information Jeunesse](#)

[L'espace famille](#)

[Nouveaux arrivants](#)

Fermer

[Services en ligne](#)

[Sommaire](#)

[Vos démarches](#)

[Prendre, modifier ou annuler un RDV au Guichet unique](#)

[S'inscrire sur les listes électorales](#)

[Obtenir un extrait d'acte d'état civil](#)

[Faire ou refaire une carte nationale d'identité](#)

[Faire ou refaire un passeport](#)

[France identité](#)

[Actes réglementaires](#)

[Demander une vignette de stationnement résidentiel](#)

[Régler son stationnement avec PayByPhone](#)

[Régler ses factures en ligne avec le paiement TIPI](#)

[Faire une demande d'autorisation d'urbanisme en ligne](#)

[Déclaloc, déclarer ses chambres et meublés en ligne](#)

[Demandes de subvention pour les associations](#)

[Portail Famille](#)

[Espace Petite Enfance](#)

[Espace Vie scolaire et sportive](#)

[Contacter un élu ou les services de la Ville](#)

[Contacter les services techniques de la Ville](#)

[www.service-public.fr](#)

Fermer

[Votre ville](#)

[Découvrir Chartres](#)

[Sommaire](#)

[Application Chartres](#)

[Chartres en chiffres](#)

[La Mémoire à Chartres](#)

[Le Chemin de Mémoire](#)

[Histoire de Chartres](#)

[De l'antiquité à nos jours](#)

[Armoiries de Chartres](#)

[Personnages illustres](#)

[Tradition et gastronomie](#)

[Patrimoine de Chartres](#)

[Patrimoine historique](#)

[Patrimoine contemporain](#)

[Patrimoine vert et fleurissement](#)

[Tourisme, parcours et visites](#)

[Jumelages](#)

[Bethléem \(Palestine\)](#)

[Chichester \(Grande-Bretagne\)](#)

[Evora \(Portugal\)](#)

[León \(Espagne\)](#)

[Ravenna \(Italie\)](#)

[Sakurai \(Japon\)](#)

[Spire \(Allemagne\)](#)

[Plans de la ville](#)

[Chartres en images](#)

Fermer

[Sortir à Chartres](#)

[Sommaire](#)

[Application Chartres](#)

[Agenda de la ville](#)

[Vos vacances à Chartres](#)

[Associations](#)

[Culture](#)

[Musée des Beaux-Arts](#)

[Le Chemin des Arts](#)

[Maison Picassiette](#)

[Bibliothèques](#)

[Archives](#)

[Conservatoire de musique et danse](#)

[Archéologie](#)

[Théâtres](#)

[Salle Doussineau](#)

[Artothèque](#)

[Armoires à bouquins : lisez et échangez](#)

[Sports et loisirs](#)

[Relais de la Flamme Olympique et Paralympique à Chartres](#)

[Ecole des sports pour les enfants](#)

[Activités sportives pour les adultes et seniors](#)

[Vacances sportives pour les enfants](#)

[Les équipements sportifs](#)

[Les grandes équipes](#)

[Parcours d'accrobranche Accrocamp](#)

[Quartiers d'été](#)

[Les grands événements](#)

[Relais de la Flamme Olympique et Paralympique à Chartres](#)

[Le Chemin des Arts](#)

[Chartres en lumières](#)

[La Fête de la lumière](#)

[La Fête de la musique](#)

[La Fête nationale du 14 juillet](#)

[ChartrEstivales : les soirées estivales de Chartres](#)

[Le Salon des associations](#)

[Les Journées européennes du Patrimoine](#)

[Meeting aérien de Chartres](#)

[Les Artisanales de Chartres](#)

[La Saint-André](#)

[Les animations de Noël à Chartres](#)

[Fermer](#)

[Flux RSS](#)

[Association](#)

[Espace presse](#)

[ACCUEIL](#)
[VIVRE À CHARTRES](#)
[URBANISME](#)
[LEXIQUE](#)

[Sommaire](#)

[Application Chartres](#)

[Urbanisme](#)

[Permis de construire](#)

[Autres documents](#)

[Caves et cavités - Paprica](#)

[Permis de louer](#)

[Permis de diviser](#)

[Déclaloc, déclarer ses chambres et meublés en ligne](#)

[Opération Action cœur de ville](#)

[Opérations de restauration immobilière \(ORI\)](#)

[Opération Façades](#)

[Plan Local d'Urbanisme](#)

[Modification du Plan Local d'Urbanisme](#)

[Règlement Local de Publicité](#)

[Site patrimonial remarquable et Plan de sauvegarde et de mise en valeur](#)

[Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement](#)

[Enquête publique : extension du site patrimonial remarquable de Chartres](#)

[Lexique](#)

[Vivre ensemble](#)

[Éco-Ville](#)

[Le guide des déplacements en ville](#)

[Je suis piéton](#)

[Je suis un usager d'engin à déplacement personnel motorisé \(EDPM\)](#)

[Je suis cycliste](#)

[Je suis motocycliste](#)

[Je suis automobiliste](#)

[Je me déplace en bus](#)

[Je suis parent](#)

[Transports urbains et non urbains](#)

[Chartres à vélo](#)

[Stationnement](#)

[Zone piétonne](#)

[Livraison du dernier kilomètre : nouvelles normes d'accès à la zone piétonne pour les](#)

transporteurs

Zone de rencontre bornée

Déménagement, travaux, ... : occupation du domaine public

Police municipale

Le guide du commerçant

Les marchés à Chartres

Environnement et propreté

Déchets : calendriers de collectes, déchetteries...

Propreté de la ville

Éducation canine

Parcs, jardins et squares

L'animal en ville

Concours photo « Souvenirs de vacances »

Lutte contre l'abandon et protection des animaux

Action sociale et santé

Seniors à Chartres

Services aux seniors

Loisirs seniors

Hébergements seniors

Urgences

Plan canicule

Registre des personnes vulnérables

Accueil de jour

Accueil et hébergements d'urgence

Santé et handicap

Centre de santé polyvalent

Actions de la Ville pour l'accessibilité

Les associations d'aide aux handicapés

Santé

Action sociale

Aide alimentaire

Hébergements

RSA et CSS

Écrivain public et conseils

Actions éducatives et de loisirs

Logement Chartres métropole Habitat

Éducation et jeunesse

Petite enfance

Inscription et tarification des établissements Petite enfance

Les établissements Petite enfance

Le Relais petite enfance : aide pour les parents et les assistants maternels

Les Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)

Les repas servis dans les établissements Petite enfance

Les écoles

Simplifiez vous la rentrée
Inscription scolaire
Écoles maternelles et élémentaires publiques
Écoles maternelles et élémentaires privées
Périmètre scolaire
Accueils périscolaires avant et après l'école
Accueils de loisirs du mercredi et vacances scolaires
Restauration scolaire
Parties majoritaires d'échecs
Collèges et lycées
Études supérieures
Logements et restaurants universitaires
Animations scolaires
Éducation artistique et culturelle
Classes découvertes au Rigeard
Conservatoire de musique et danse de Chartres
Les missions, les équipes et l'histoire
Se former à la musique
Se former à la danse
S'inscrire au Conservatoire ou CHAM / CHAD
La Saison du Conservatoire
Conseil municipal de la Jeunesse (CMJ)
Parrainage des élus
Les Maisons Pour Tous
Bureau Information Jeunesse
L'espace famille
Nouveaux arrivants

LEXIQUE

Destination d'un bâtiment : la destination des bâtiments, qui concerne le droit de l'urbanisme, correspond à ce pourquoi une construction est édifiée, la destination figurant parmi les éléments que doit indiquer la demande de permis de construire.

Emprise au sol : la notion d'emprise au sol (article R. 420-1 du Code de l'urbanisme) est la « projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus ». Elle est utilisée en complément de la surface de plancher, pour déterminer si un projet de construction requiert une déclaration préalable ou un permis de construire). Elle est également utilisée pour apprécier si un projet de construction soumis à permis de construire peut être dispensé de l'obligation de recourir à un architecte (art. R. 431-2).

Périmètre de restauration immobilière : le PRI est une procédure

d'aménagement qui a pour objet la restauration et la remise en état d'habitabilité d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles dans un périmètre créé à cet effet. A l'intérieur d'un périmètre délimité après enquête publique, les travaux de remise en état des immeubles sont déclarés d'utilité publique, puis notifiés aux propriétaires qui doivent les exécuter dans un délai fixé. Un PRI peut notamment être créé dans une zone couverte par un secteur sauvegardé ou dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).

Plan local d'urbanisme : le plan local d'urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes (EPCI), établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.

Règles d'urbanisme : les règles d'urbanisme constituent une limitation administrative au droit de propriété conformément à l'article 544 du code civil « la propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements ». Les règles d'urbanisme peuvent résulter d'obligations générales instaurées par l'État et applicables sur tout le territoire. Elles peuvent également résulter d'intérêts locaux.

SHOB : la Surface Hors d'œuvre Brute d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de la construction, calculée à partir du nu extérieur des façades, y compris les combles et les sous-sols non aménageables, les balcons, les loggias, les toitures-terrasses accessibles.

SHON : la Surface Hors d'œuvre Nette d'une construction est obtenue après déduction de la Surface Hors d'œuvre Brute de la surface des combles et des sous-sols non aménageables, des surfaces non closes, des surfaces de stationnement notamment.

Surface de plancher : la surface de plancher d'une construction se mesure à partir du nu intérieur des façades, au-dessus des plinthes, c'est-à-dire, à partir du mur tel qu'on le voit lorsque l'on est à l'intérieur de la construction, sans prendre en compte ni l'épaisseur du mur brut, ni celle des matériaux isolants intérieurs et extérieurs, ni celle des revêtements ou autres enduits de décoration intérieurs et extérieurs, etc.

1. **CONTACTS**
2. **MENTIONS LÉGALES**
3. **MAGAZINE**